



Ecole primaire :

Téléphone : (226) 25 33 32 40

Mail : secretariat.primaire@lfse.org

Site Internet : www.lfse.org

Collège & Lycée :

Téléphone : (226) 25 31 27 63

Mail : inscription@lfse.org

Site Internet : www.lfse.org

PIECES OBLIGATOIRES CONSTITUANT LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Si les effectifs le permettent, l'admission ne sera définitive qu'après :

- ✓ Réception de l'ensemble des pièces déposées en ligne, directement au LFSE ou scannées à secretariat.primaire@lfse.org pour le primaire ou inscription@lfse.org pour le secondaire.
- ✓ Réussite au test de positionnement (pour les élèves non scolarisés auparavant dans un établissement français ou dans un établissement homologué par l'Etat français)
- ✓ Etude des demandes d'inscriptions par la commission d'affectation et paiement effectif des droits d'inscription

Pièces A : Documents remis à la famille à la demande d'inscription et à l'admission définitive	Réserveé Administration
1 - Documents remis à la demande d'inscription	
La présente fiche (cliquer sur le lien pour télécharger le document)	<input type="checkbox"/>
Tarifs des droits de scolarité 2026 - 2027 (cliquer sur le lien pour télécharger le document)	<input type="checkbox"/>
Règlement financier (cliquer sur le lien pour télécharger le document)	<input type="checkbox"/>
La fiche d'inscription au Bus Scolaire et Règlement Intérieur du Bus Scolaire (cliquer sur le lien pour télécharger le document)	<input type="checkbox"/>
Coordonnées bancaires de l'établissement (cliquer sur le lien pour télécharger le document)	<input type="checkbox"/>
2 - Documents remis à l'admission définitive	
Liste des fournitures scolaires à acquérir par l'élève (disponible sur le site Internet)	<input type="checkbox"/>
Horaires - Règlement Intérieur - Calendrier scolaire	<input type="checkbox"/>

Pièces B : Pour la demande d'inscription, téléverser en ligne (ou à défaut transmettre ou faire parvenir par mail au secrétariat)	Réserveé Administration
Une photographie d'identité de l'enfant	<input type="checkbox"/>
Le règlement financier daté et signé (cliquer sur le lien pour télécharger le document)	<input type="checkbox"/>
Justificatif de la nationalité <ul style="list-style-type: none"> - Élève français : 1 photocopie du livret de famille ou du passeport - Élève burkinabè : 1 extrait d'acte de naissance ou 1 certificat de nationalité (photocopie légalisée) ou 1 photocopie de passeport - Autres nationalités : 1 photocopie du passeport 	<input type="checkbox"/>
Pour le primaire : 1 copie des résultats scolaires de l'année précédente et de l'année en cours Pour le secondaire : 5 bulletins trimestriels, les trois de l'année précédente et ceux des trimestres 1 et 2 de l'année en cours	<input type="checkbox"/>

NB : En l'absence d'un seul de ces documents, la demande d'inscription ne pourra être traitée

Pièces C : A remettre avant l'admission définitive	Réserveé Administration
L'avis de passage dans la classe supérieure (impérativement / et à fournir dans les meilleures délais)	<input type="checkbox"/>
Le certificat de radiation (communément appelé Exeat) du précédent établissement	<input type="checkbox"/>
Paiement effectif du droit de 1ère inscription : <ul style="list-style-type: none"> - Par chèque au nom de l'APE Saint-Exupéry (sur banque française en euros ou burkinabé en FCFA) - En espèce à la banque partenaire du lycée (ECOBANK) (euros ou FCFA) ou par virement d'un montant de 300 000 FCFA (457,35 €), non remboursable - Les parents qui introduisent, pour leur enfant de nationalité française, une demande de bourse, sont exonérés provisoirement du paiement des frais de première inscription. La commission nationale des bourses décidera d'une prise en charge totale ou partielle par l'État Français de ces frais de première inscription pour l'année scolaire considérée. En cas de rejet ou de prise en charge partielle, la famille devra régler le montant des frais de première inscription restant dû 	<input type="checkbox"/>
Le dossier scolaire à réclamer à l'établissement d'origine	<input type="checkbox"/>
Pour les élèves de 1 ^{ère} et/ou Terminale : le livret scolaire + le relevé de notes des épreuves anticipées (1 ^{ère}) ou le relevé de notes des épreuves terminales.	<input type="checkbox"/>
Une photocopie du carnet de santé concernant les vaccinations obligatoires // du carnet de vaccinations	<input type="checkbox"/>
L'extrait de jugement de divorce précisant la garde des enfants en cas de séparation des parents	<input type="checkbox"/>

NB : si l'établissement ne peut pas vous remettre lors de votre départ, le dossier scolaire et tous ses composants, merci de nous communiquer l'adresse COMPLETE de l'établissement y compris le fax et le mail